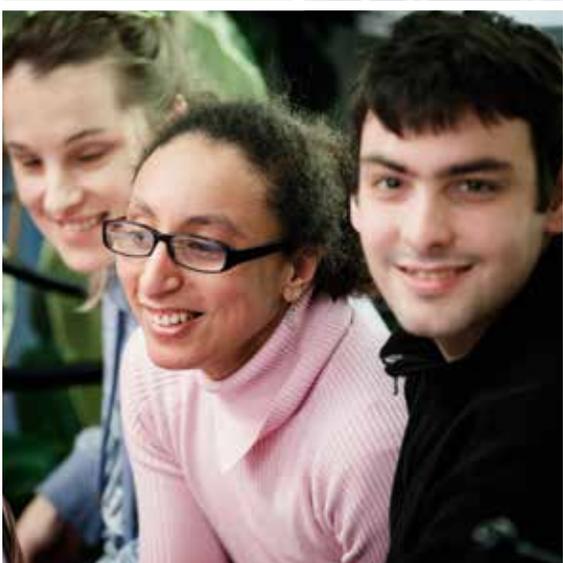


cap' devant!

ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE





Nous accueillons et accompagnons... ... au cœur de la ville

- **principalement des personnes en situation de handicap moteur**, notamment des Infirmes Moteurs cérébraux (IMC)*

*plus d'informations sur www.capdevant.fr

...au coeur de la vie

- **c'est à dire tout au long de leur vie**

- **18 établissements** en région Ile-de-France situés au cœur des villes,
- **Une diversité de structures** pour répondre aux besoins de chacune des personnes accueillies,
- **Plus de 620 personnes accueillies**, accompagnées par près de 600 salariés

60 ans d'expertise reconnue

L'association Nationale des Infirmes Moteurs Cérébraux (ANIMC) a été **fondée en novembre 1954** par Madame Madeleine Fockenberghé, grande Résistante pendant la seconde guerre mondiale, aidée par le Professeur Guy Tardieu et des parents d'enfants IMC.

1955 : L'association obtient des pouvoirs publics que l'Infirmité Motrice Cérébrale soit reconnue « comme longue maladie ».

1961 : L'association est reconnue d'Utilité Publique.

1994 : L'association devient ARIMC-Idf (Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux d'Ile-de-France) et prend une dimension régionale.

2014 : L'ARIMC-Idf change de nom et devient Cap'devant ! Elle adopte de nouveaux statuts et un nouveau règlement associatif.



Notre vision

Nous favorisons l'accès au bonheur de la personne handicapée et son intégration dans la ville.

Nos valeurs

Cap'devant ! place la personne accueillie au centre de ses préoccupations. Notre démarche, d'inspiration humaniste, repose sur les valeurs fondamentales suivantes :

- **le respect** sans concession de la personne accueillie et de ses droits fondamentaux,
- **la liberté de choix** : la personne en situation de handicap est libre d'exercer et d'exprimer ses choix dans la vie quotidienne et est invitée à participer activement à toutes les décisions la concernant,
- **la neutralité et le respect mutuel** : la personne accueillie doit être respectée dans ses convictions religieuses, philosophiques et politiques, conformément à la charte des droits des personnes handicapées,
- **la solidarité** envers les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Nos missions

Accueillir la personne atteinte d'un handicap moteur avec ou sans troubles associés, quel que soit son âge :

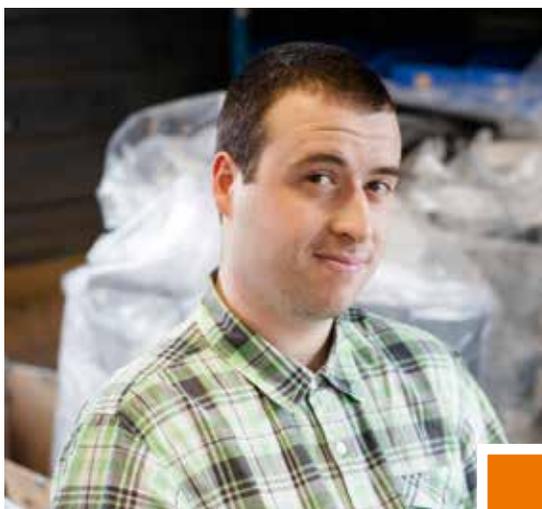
- **Accueillir aussi bien des enfants que des adultes**, et leur proposer un ensemble de services adaptés à leurs besoins,
- **Mettre à disposition un espace de vie individuel** garantissant le respect de l'intimité et la dignité de chaque personne accueillie,
- **Offrir la possibilité d'une vie collective** favorisant les échanges et les relations interpersonnelles.

Lui apporter des services et un accompagnement adaptés à ses besoins

- **Permettre un accompagnement personnalisé** aux personnes handicapées moteur,
- **En lien avec les familles** et les proches.

Développer son potentiel et son autonomie

- **Stimuler son autonomie** en développant ses capacités et connaissances,
- **Considérer tout son potentiel** avant sa situation de handicap.





■ ADULTE

■ ENFANT

Hébergement

- Etablissement du Pont de Flandre (75019 - Paris)
 - Foyer d'hébergement
 - Foyer d'accueil médicalisé
- Foyer d'hébergement « Les ateliers de la Gentilhommière » (78 - La Celle Saint-Cloud/Guyancourt)
- Foyer d'accueil médicalisé « Le Vert Galant » (93 - Tremblay-en-France)
- Foyer de vie « La ferme du château » (95 - Ménucourt)
- Foyer d'hébergement « Puits de la Marlière » (95 - Villiers-le-Bel/Sarcelles)
- Foyer d'hébergement « Aida Berbérian » (95 - Arnouville)

Accompagnement extérieur

- SAMSAH Pont de Flandre (75019 - Paris)
- SAVS (95 - Sarcelles)
- SESSAD (95 - Villiers-le-Bel)

Accueil de jour

- CAJ du Pont de Flandre (75019 - Paris)
- SAJ Maillol (95 - Villiers-le-Bel)
- SAJ Aida (95 - Arnouville)

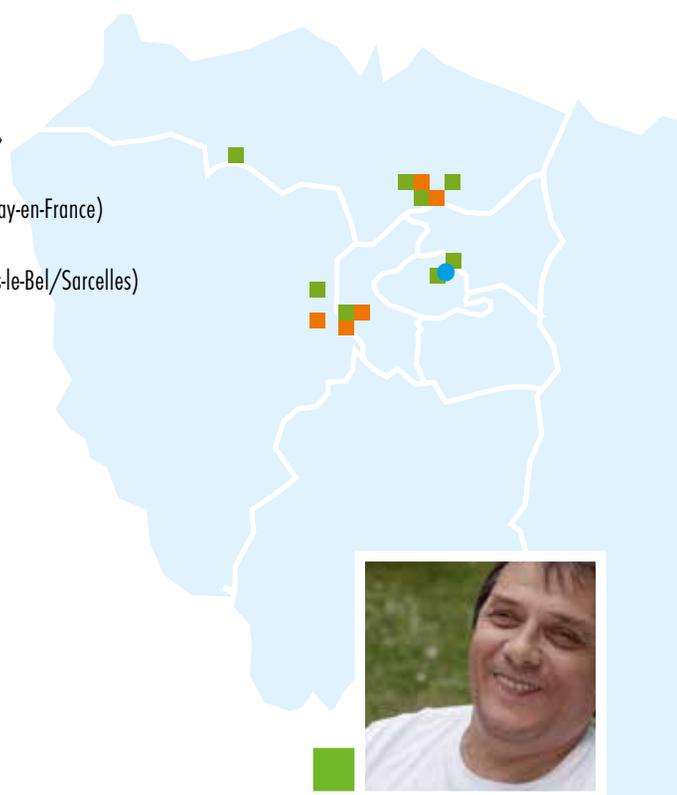
Etablissements et services d'aide par le travail

- « Les ateliers de la Gentilhommière » (92 - Marnes-la-Coquette)
- « Le Petit Rosne » (95 - Sarcelles)

Institut d'éducation motrice

- « Madeleine Fockenberghé » (95 - Gonesse)
- « La Gentilhommière » (92 - Marnes-la-Coquette)
- « Claire Girard » (92 - Sèvres, 78 -Versailles/Viroflay)

● **Siège social (75020 - Paris)**





NOUS ACCUEILLONS ET ACCOMPAGNONS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR...

- Notamment des Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC), des personnes polyhandicapées, des personnes handicapées physiques avec ou sans troubles associés (Déficiences cognitives et sensorielles),
- Exceptionnellement des personnes handicapées mentales avec troubles du comportement stabilisés.

...QUEL QUE SOIT LEUR HANDICAP MOTEUR...

Les problématiques rencontrées par chaque personne accueillie sont variables. **La diversité de nos structures et de l'expertise des professionnels** nous permet de nous **adapter aux besoins et au rythme** de chacun.

... ET QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE.

Notre mission est de **favoriser l'épanouissement et le bien-être, ainsi que de stimuler l'autonomie** de la personne. Ce processus doit être initié dès son plus jeune âge, c'est pourquoi nous offrons des possibilités d'accueil **aux enfants puis aux adultes**, pour un accompagnement tout au long de leur vie.



Paroles de personnes accueillies :

“
Même si on est pas dans
le même centre, on peut
discuter entre nous,
on rigole, on écrit...
”

“
J'aime partager
le travail
avec les autres
”

“
On peut montrer
aux parents qu'on peut
faire des trucs malgré
notre handicap
”

SOUTENIR CAP'DEVANT !

Association reconnue d'utilité publique depuis 1961

Membre de la FFAIMC

Particuliers, entreprises, fondations : pour améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies, Cap'devant ! fait appel à votre solidarité et à votre générosité.

Votre don nous aidera à faire la différence

Quel que soit le montant, **chaque don compte !** En argent ou en nature, vos dons pourront notamment être utilisés pour :

- des projets mobiliers et d'équipements ambitieux,
- des projets immobiliers et d'aménagement utiles,
- des ateliers d'activités et d'animations innovants,
- l'extension des lieux d'accueil et la création de nouvelles offres de services.

Entreprises, fondations : vous pouvez nous aider

3 bonnes raisons de devenir partenaire de notre action sur le terrain :

- vous faites rayonner votre entreprise dans toute l'Île-de-France,
- vous valorisez votre marque et vos produits,
- vous mobilisez vos collaborateurs autour d'une action solidaire.

Particuliers : donnez et léguéz pour l'accès au bonheur !

Au-delà de vos dons ponctuels ou réguliers, vous pouvez donner à l'association tout ou une partie de vos biens par des dispositions testamentaires (legs, donations et assurances-vie).

Vous nous aiderez ainsi à soutenir les personnes accueillies dans la construction d'un parcours de vie réussi.

Des avantages fiscaux pour vos dons

En tant que particulier, 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Si vous êtes une entreprise, vous bénéficiez d'une réduction de 60% de l'impôt sur la société dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaires.

Notre engagement : la transparence financière

Soucieux d'honorer votre confiance, nous mettons à votre disposition les documents de synthèse annuels reflétant la bonne tenue des comptes de l'association ainsi que le rapport moral.

Adhésion, bénévolat : nous aider autrement !

Etre bénévole, c'est pouvoir accompagner des personnes en situation de handicap au cours de sorties, de manifestations culturelles ou d'activités. C'est valoriser vos compétences dans les projets de développement de l'association au service de l'intérêt général.



**Siège social de l'Association
Cap'devant !**

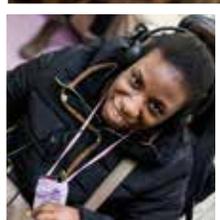
(Anciennement ARIMC-idF)

41 rue Duris
75020 PARIS

Tel : 01 43 49 22 11

Fax : 01 43 49 42 23

E-mail : siege.secretariat1@capdevant.fr



cap'devant!
ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE